

Info-Mak



VILLE DE
MACAMIC
Une ville de choix



Sommaire

La chronique du maire	3
Informations municipales	4
La bibliothèque	14
La page communautaire	20
La rubrique informative	22
Le calendrier des activités	26
Pour nous joindre	28

Un grand merci à tous nos collaborateurs.

La forme masculine utilisée dans cette publication désigne, lorsqu'il y a lieu, aussi bien les femmes que les hommes.

Ce bulletin d'informations est publié six fois l'an par la Ville de Macamic.

Mise en pages : Annick Gaudet

Correction : Victoire Bacon

Dépôt légal - Volume 22 no 5
Bibliothèque nationale du Québec
Bibliothèque nationale du Canada

La chronique du maire

La réunion du conseil municipal du 2 octobre 2017 a été la dernière du conseil pour le présent mandat. Permettez-moi de remercier l'équipe de conseillers et de conseillères qui a travaillé d'arrache-pied pour mener à terme les dossiers que je leur avais confiés, merci à l'équipe administrative pour son dévouement, au quotidien, à servir notre population, merci à notre équipe des travaux publics qui, beau temps, mauvais temps, relève le défi de faire de Macamic une place où il fait bon vivre.

Pour la Ville, les défis demeurent nombreux; je pense, entre autres, à la nomination au poste de la nouvelle direction générale et secrétaire-trésorier, à la reconstruction du tronçon de chemin du 10^e-et-1^{er} Rang Ouest secteur Colombourg, aux travaux d'installation d'un réservoir de plus grande capacité pour les produits de traitement de l'eau à notre usine, à la réfection et à l'amélioration du chemin de Ceinture du Lac, aux projets de « skate park » et de jeux d'eau pour nos jeunes, à la réfection du 2^e-et-3^e Rang Ouest direction Colombourg, et plus encore.

Le conseil tient également à vous informer que la Ville est en processus d'appel d'offres pour le projet de rénovation du Centre Joachim-Tremblay. Ce projet, qui bénéficie d'une subvention de 50 % du fédéral, consiste à l'installation d'un ascenseur pour les personnes à mobilité réduite, au réaménagement de la salle de l'étage ainsi que l'agrandissement, côté ouest, du bâtiment afin de déplacer la zamboni dans un endroit plus approprié et sécuritaire et finalement, l'installation d'une porte à guillotine pour l'accès à la patinoire.

En terminant, la chasse aura déjà débuté dans plusieurs zones lorsque vous recevrez l'Info-Mak, je vous souhaite beaucoup de beaux moments en forêt. Soyez prudents avec le maniement des armes et bonne chasse!

Le maire,



Claude N. Morin

Informations municipales

SCRUTIN DU 5 NOVEMBRE 2017

AVIS PUBLIC DE LA RÉVISION DE LA LISTE ÉLECTORALE MUNICIPALE

AVIS PUBLIC est, par la présente, donné par Joëlle Rancourt, présidente d'élection, que :

1. La liste électorale municipale sera déposée au bureau de la municipalité le 6 octobre 2017. **Elle fera l'objet d'une révision seulement si la tenue d'un scrutin est obligatoire.**
2. Les conditions requises pour être électeur et avoir le droit d'être inscrit sur la liste électorale sont les suivantes :
 - toute personne qui est majeure le jour du scrutin et, le 1^{er} septembre 2017 :
 - est de citoyenneté canadienne;
 - n'est pas en curatelle;
 - n'est pas déclarée coupable d'une infraction constituant une manœuvre électorale frauduleuse;

et

- est, soit :

- domiciliée sur le territoire de la municipalité et, depuis au moins six (6) mois, au Québec;
- depuis au moins douze (12) mois, soit :

→ **propriétaire unique d'un immeuble** sur le territoire de la municipalité à la condition de ne pas être domiciliée sur le territoire de la municipalité et d'avoir transmis à la municipalité une demande d'inscription sur la liste électorale;

→ **occupante unique d'un établissement d'entreprise** sur le territoire de la municipalité, à la condition de ne pas être propriétaire d'un immeuble ailleurs sur le territoire de la municipalité, de ne pas être domiciliée sur le territoire de la municipalité et d'avoir transmis à la municipalité une demande d'inscription sur la liste électorale;

Note : Le propriétaire unique de plusieurs immeubles ou l'occupant unique de

plusieurs établissements d'entreprise doit s'inscrire à l'adresse de l'immeuble ou de l'établissement d'entreprise ayant la plus grande valeur foncière ou locative.

→ **copropriétaire indivis d'un immeuble ou cooccupante d'un établissement d'entreprise** sur le territoire de la municipalité, à la condition d'avoir été désignée au moyen d'une procuration signée par la majorité des copropriétaires ou cooccupants qui sont électeurs de la municipalité le 1^{er} septembre 2017.

Ne peut être désigné le copropriétaire qui a déjà le droit d'être inscrit sur la liste électorale à titre de personne domiciliée, de propriétaire d'un immeuble ou d'occupant d'un établissement d'entreprise. Ne peut être désigné le cooccupant qui a déjà le droit d'être inscrit sur la liste électorale à titre de personne domiciliée, de propriétaire d'un immeuble, d'occupant d'un établissement d'entreprise ou de copropriétaire indivis d'un immeuble.

3. Dans le cas d'une demande d'inscription concernant une personne domiciliée sur le territoire de la municipalité, le demandeur doit indiquer l'adresse précédente du domicile de la personne dont l'inscription est demandée et doit présenter deux documents dont l'un mentionne le nom et la date de naissance et l'autre, le nom et l'adresse du domicile de la personne dont l'inscription est demandée.
4. La liste électorale peut être consultée et les demandes d'inscription (électeurs domiciliés uniquement), de radiation ou de correction doivent être présentées devant la commission de révision à l'endroit suivant :
 - au 70, rue Principale à Macamic.

Jours pour présenter des demandes

- le jeudi 19 octobre 2017 de 19 h à 22 h;
- le vendredi 20 octobre 2017 de 10 h à 13 h;
- le mardi 24 octobre 2017 de 14 h 30 à 17 h 30.

Donné à Macamic, le 4 octobre 2017.

**Joëlle Rancourt
Présidente d'élection**

Aux citoyens de la Ville de Macamic AVIS PUBLIC

CONCERNANT LA DEUXIÈME ANNÉE D'APPLICATION DU RÔLE TRIENNAL D'ÉVALUATION FONCIÈRE ET LOCATIVE

AVIS PUBLIC est, par la présente, donné que le rôle triennal d'évaluation foncière et locative du territoire de la Ville de Macamic sera, en 2018, en vigueur pour son deuxième exercice financier, et que toute personne peut en prendre connaissance à cet endroit, durant les heures d'ouverture régulières.

Conformément aux dispositions législatives applicables, avis est également donné que toute personne qui a un intérêt à cet effet peut déposer, à l'égard de ce rôle, une demande de révision au motif que l'évaluateur n'a pas effectué une modification qu'il aurait dû y apporter en vertu de la loi.

Pour être recevable, une telle demande de révision doit remplir les conditions suivantes :

- Être déposée au cours de l'exercice financier pendant lequel survient un événement justifiant une

modification du rôle en vertu de la loi, ou au cours de l'exercice suivant;

- Être déposée à l'endroit suivant ou y être envoyée par courrier recommandé :

MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE
COMTÉ (MRC)

D'ABITIBI-OUEST

11, 5^e Avenue Est

LA SARRE (Québec) J9Z 1K7

- Être faite sur le formulaire prescrit à cette fin et disponible à l'endroit ci-dessus indiqué;
- Être accompagnée de la somme déterminée par le règlement 09-1997 de la MRC d'Abitibi-Ouest et applicable à l'unité d'évaluation visée par la demande.

Donné à Macamic, ce 27 septembre 2017.

**Joëlle Rancourt
Secrétaire-trésorière adjointe**

Bureaux municipaux fermés

Veillez prendre note que les bureaux administratifs de la Ville de Macamic seront fermés le vendredi 10 novembre 2017 en raison du Jour du souvenir.

**Aux contribuables de la Ville de
Macamic**

AVIS PUBLIC



Est donné par la secrétaire-trésorière adjointe de la Ville de Macamic :

Que le règlement suivant a été adopté par la Ville de Macamic à la séance du 2 octobre 2017 :

↳ **Règlement numéro 17-240 :
Concernant le traitement des élus municipaux.**

Que le règlement ci-haut mentionné est déposé au bureau du secrétaire-trésorier de la Ville de Macamic au 70, rue Principale et que toute personne intéressée peut le consulter aux heures ordinaires d'ouverture du bureau municipal.

Donné à Macamic, le 12 octobre 2017.

**Joëlle Rancourt
Secrétaire-trésorière adjointe**

**Régie intermunicipale de la gestion
des déchets de Roussillon**

**CHANGEMENT D'HORAIRE DE
COLLECTE
CONGÉ DE L'ACTION DE
GRÂCES**

Veillez prendre note qu'en raison du congé de l'Action de grâce, le Centre de valorisation des matières résiduelles d'Abitibi-Ouest était fermé. Donc, l'horaire de la collecte de la récupération a été changé comme suit :



La collecte du lundi 9 octobre 2017 est reportée au jeudi 12 octobre 2017.

Nous vous rappelons que peu importe le jour de la collecte, nous vous demandons de mettre vos bacs au chemin la veille de la collecte.

Nous vous remercions de votre compréhension.

Source : Joëlle Rancourt

Déneigement des bacs à ordures et à récupération

En prévision de l'hiver qui approche, nous désirons vous rappeler que les couvercles des bacs doivent demeurer fermés en tout temps et être déneigés afin de préserver les matériaux lors de la collecte. Le contour des bacs doit également être déneigé afin de faciliter l'accès lors de la collecte.

Merci de votre collaboration.

Information : Joëlle Rancourt
819 782-4604, poste 223

Règlement concernant la collecte des ordures et des matières recyclables

La Régie intermunicipale de la gestion des déchets de Roussillon nous informe régulièrement que leurs employés retrouvent souvent des matières non conformes dans les bacs; par exemple, au cours des dernières collectes, ils ont décelé la présence de « styromousse » et de vêtements dans les bacs à récupération, deux matières qui ne sont pas recyclables, ce qui a pour effet de contaminer en entier le chargement de récupération.

Nous avons donc convenu avec les employés à la collecte de nous informer de tous les cas de matières non conformes détectées dans les bacs. Nous avons eu, depuis, plusieurs signalisations, autant pour les bacs à recyclage que pour les bacs à ordures, dont en voici un résumé :

Matières non recyclables disposées dans les bacs à recyclage

- Matières recyclables souillées
- Couches souillées
- Excréments et litière souillée
- Matières poussiéreuses ou volatiles (cendre, bran de scie, poussière, poils d'animaux, etc.)
- Vêtements
- « Styromousse »

Matières déposées en vrac dans les bacs à ordures

- Matières poussiéreuses ou volatiles
 - Cendre de poêle
 - Bran de scie
 - Poussières
 - Poils d'animaux
- Vêtements



Matières interdites dans les bacs à recyclage ou à ordures

- Matériaux de construction, rénovation ou démolition

- Carcasses d’animaux (veau, mouffette, etc.)

Ces matières non conformes sont très souvent désagréables pour les employés, les matières poussiéreuses ou volatiles s’éparpillent au vent et s’envolent sur l’employé et vous pouvez vous imaginer l’odeur quand le sac dans lequel se trouve une mouffette morte se perce.

Nous désirons donc rappeler à tous les citoyens desservis par la Régie intermunicipale de la gestion des déchets de Roussillon qu’il existe des règles à suivre pour trier adéquatement les matières qui vont dans les bacs à ordures et à récupération.

Le site Web de la MRC d’Abitibi-Ouest propose d’ailleurs divers documents à l’usage des citoyens afin de faciliter le tri des matières :

<http://www.mrc.ao.ca/fr/page/index.cfm?PageID=37>

De plus, les municipalités desservies par le service disposent généralement d’un règlement concernant la collecte des ordures et des matières recyclables. Pour la Ville de Macamic, il s’agit du règlement 04-050 qui stipule, entre autres, à l’**article 8.1** :

- **Qu’il est interdit** de jeter des matières résiduelles autres que des matières recyclables dans le contenant destiné au recyclage.



- **Qu’il est interdit** de jeter des matières autres que des ordures dans le contenant destiné aux ordures. Toutes les matières, entre autres, les DDD et CRD, ou tous les encombrants dont les dimensions empêchent le contenant d’être fermé sont également interdits.
- Dans le cas où **des cendres** (refroidies au préalable) **ou autres résidus poussiéreux** doivent être déposés dans le contenant, ils doivent l’être dans des sacs fermés et attachés, et préférablement mis dans des sacs doublés ou encore mis dans une boîte fermée.

De plus, le règlement édicte, à l’**article 9.3, les conditions de recyclage des matières recyclables** :

- Toutes les matières recyclables doivent être sèches;
- Tous les récipients de verre (si autorisés), de métal ou de plastique

doivent être vidés de leur contenu et nettoyés de façon à ce qu'il ne reste aucune matière quelconque, et séchés;

- Aucune matière recyclable ne doit être souillée de nourriture;
- Le papier et le carton doivent être propres et exempts de toute matière organique ou autres;
- Les boîtes en carton doivent être pliées, écrasées ou découpées;
- Les résidus domestiques dangereux ne doivent pas être déposés dans les contenants de recyclage;
- Les matériaux de construction, de démolition ou de rénovation ne doivent pas être déposés dans les contenants de recyclage.

Le manquement à une des obligations du présent règlement **pourrait faire en sorte que les bacs ne soient pas ramassés.**

Le règlement stipule également, aux articles 8.2 et 9.4, qu'après avis verbal au contribuable concerné, le directeur général ou le contremaître peut faire enlever les déchets domestiques dangereux, les matériaux de construction, toute matière résiduelle ou les matières recyclables aux frais du propriétaire ou de l'occupant, si celui-ci

omet d'en disposer conformément à la réglementation municipale.

Quiconque contrevient aux dispositions du présent règlement commet une infraction et est passible, pour une première infraction, d'une amende minimale de 50 \$ à 100 \$ et pouvant aller jusqu'à 300 \$ pour des récidives.

**Source : Annick Gaudet, inspect.
mun. adj.**

Clapet antiretour : remède contre les fortes pluies

Des épisodes de pluies fortes, on en a connu au cours des dernières années et il y en aura bien d'autres. Quand il pleut à verse, on est heureux de pouvoir compter sur une toiture à toute épreuve et des revêtements de murs extérieurs ayant les mêmes qualités. Mais si le malheur arrive par le bas, par un refoulement d'égout, par exemple, est-ce que votre sous-sol est également à l'abri des sinistres?

Vous pouvez généralement répondre par l'affirmative si votre résidence est dotée d'un système anti-refoulement fonctionnel. Installés sur la tuyauterie d'évacuation, les clapets antiretour

empêchent, lors de pluies abondantes, les eaux usées d'un égout municipal de refouler dans les sous-sols par les appareils sanitaires et les drains de planchers situés plus bas.

Ce type d'inondation cause habituellement des dommages importants et, inévitablement, des coûts du même ordre et tout le désagrément associé à ce malheur.

Saviez-vous que depuis un peu plus de 10 ans déjà, les municipalités ont la possibilité de se soustraire à toute responsabilité pour des dommages occasionnés à un immeuble ou son contenu suite à un refoulement d'égout?

Comment? En rendant obligatoire l'installation de clapets antiretour par voie de règlement.

Or, la Ville de Macamic possède un tel règlement depuis 2004, soit le Règlement 04-041 pour la protection des contribuables contre les refoulements d'égouts, qui stipule ce qui suit :

ARTICLE 3

Tout propriétaire d'immeuble doit installer une soupape de sûreté sur les branchements horizontaux recevant les eaux usées de tous les appareils,

notamment les renvois de plancher, les fosses de retenue, les intercepteurs, les réservoirs et tous les autres siphons installés dans le sous-sol et les caves ainsi que sur les branchements qui reçoivent les eaux pluviales provenant de surfaces extérieures en contrebas du terrain avoisinant et adjacentes au bâtiment, telles que les descentes de garage, des entrées extérieures ou les drains français.

En tout temps, les soupapes de sûreté doivent être tenues en bon état de fonctionnement.

ARTICLE 4

Cette soupape de sûreté devra être construite suivant les règles de l'art et suivant les normes du code de plomberie du Québec.

ARTICLE 5

Au cas de défaut du propriétaire d'installer de telles soupapes ou tels dispositifs de sûreté ou de les tenir en bon état de fonctionnement, conformément au présent règlement, la corporation municipale n'est pas responsable des dommages causés à l'immeuble ou à son contenu par suite d'inondation causée par le refoulement des eaux d'égouts de quelque nature qu'elles soient.

ARTICLE 6

Le présent règlement s'applique à tous les bâtiments érigés ou à être érigés dans la municipalité quelle que soit la date de leur construction.

Les trombes d'eau qui semblent en voie de devenir des épisodes chroniques de la météo estivale appellent à elles seules à la prévention.

Conforme, fonctionnel et accessible

Pour s'assurer que le clapet soit conforme et bien installé, le travail doit être confié à un entrepreneur en plomberie. Tout clapet antiretour doit être placé de manière à être accessible.

Au moins une fois l'an, un entretien régulier doit être effectué pour s'assurer qu'aucun débris ne se soit logé dans la porte à bascule (clapet) ou à sa charnière, entravant ainsi le bon fonctionnement ou l'étanchéité du dispositif. Cette vérification est recommandée en début de période estivale; il faut, entre autres, nettoyer le clapet et la charnière, vérifier le joint d'étanchéité et remplacer les morceaux au besoin. Pour des détails plus précis sur la façon de bien entretenir votre

clapet antiretour, veuillez consulter un entrepreneur en plomberie.

Sources

Annick Gaudet, inspectrice municipale adjointe

<https://www.caaquebec.com/fr/a-la-maison/conseils/capsules-conseils/conseil/show/sujet/le-clapet-anti-retour-un-aller-simple-pour-les-eaux-usees/>

Entreposage du bois de chauffage

Selon le règlement de zonage 07-080, sur un terrain dont l'usage principal est résidentiel, l'entreposage du bois de chauffage est autorisé si les conditions suivantes sont respectées :

- le bois entreposé est proprement empilé et cordé;
- s'il n'y a pas de clôture, l'entreposage extérieur se fait dans une cour arrière ou latérale, à une distance minimale de 1,0 mètre d'une ligne de propriété;
- **à l'intérieur d'un périmètre d'urbanisation**, il y a un maximum de 15 cordes de bois de poêle (1,21 mètre cube apparent ou 4 pieds par 8 pieds par 16 pouces).

**Source : Annick Gaudet
Inspect. mun. adj.**

Rappel concernant les abris d'autos amovibles

Nous aimerions vous rappeler qu'il existe un règlement municipal concernant l'installation des abris d'autos amovibles; ce règlement stipule ce qui suit :

Chapitre 9.6

Tout abri d'auto amovible est **prohibé entre le 1^{er} mai et le 1^{er} octobre**; il n'est autorisé que pour desservir un **usage résidentiel** et doit être **localisé à une distance minimale de 1,0 mètre de la ligne de lot avant**.

Un abri d'auto amovible doit être **muni d'ancrages au sol** installés de manière à ce qu'il résiste à la poussée du vent.

Les **matériaux de revêtement** extérieur doivent être **opaques et d'une seule couleur**. Ils doivent être **entretenus et maintenus en bon état**.

Si vous avez besoin de plus de renseignements concernant ce règlement, vous pouvez nous joindre à l'hôtel de ville de Macamic, entre 8 heures et 12 heures et entre 13 heures et 16 heures 30, au 819 782-4604.

Halloween



La Ville de Macamic recommande aux jeunes de passer *l'Halloween* seulement le samedi **28 octobre 2017**, entre **16 heures et 20 heures 30**.

Nous tenons à souligner la participation généreuse de la Brigade des pompiers volontaires et de la Sûreté du Québec qui patrouillent notre secteur pour assurer la sécurité de nos enfants à cette occasion.

De plus, la municipalité incite les jeunes à la prudence lors de cette grande fête.

Source : Guillaume Ratelle
Dir. gén. par intérim
819 782-4604, poste 224

La bibliothèque

Nouveautés (Macamic)

- La mémoire du temps
Mylène Gilbert-Dumas
- Au fond de l'eau
Paula Hawkins
- Famille futée 3
Alexandra Diaz – Geneviève
O'Gleman
- Guide de l'auto 2018
Denis Duquet
(Don Club Lions)
- La maison aux secrets
Catherine Robertson
- L'Amérindienne
Louise Lacoursière
- Constance
Rosie Thomas
- Une simple histoire d'amour t. 2
Louise Tremblay-d'Essiambre
- Les Chevaliers d'Antarès t. 7
Anne Robillard
- Couche-Tard
Guy Gendron
- Chez Gigi t. 1
Rosette Laberge
- Discussions avec mes parents
François Morency
- Là où le soleil disparaît
Corneille
- Abigaël t. 2
Marie-Bernadette Dupuy
- Un outrage mortel
Louise Penny
- La famille du lac t.3
Gilles Côtes
- Une promesse pour Alice
Éliane Saint-Pierre
- Au chant des marées
France Lorrain
- Cessez de manger vos émotions
Isabelle Huot



**Bibliothèque municipale Desjardins
de Macamic**

819 782-4604, poste 274



Visitez-nous sur Facebook

**Vous pouvez joindre Linda Morin,
agente culturelle, à la Bibliothèque
municipale Desjardins de Macamic au
819 782-4604, poste 275.**

Horaire d'ouverture

L'horaire régulier est de retour depuis le 7 septembre dernier. Pour consulter l'horaire de votre bibliothèque, consultez la page 27 de cette édition de l'Info-Mak.

Les vendredis BibliOnJoue

Dans le cadre de la semaine culturelle des générations qui s'est tenue du 25 septembre au 1^{er} octobre dernier, votre bibliothèque a repris ses soirées BibliOnJoue. Bonne nouvelle! BibliOnJoue a lieu **TOUS** les vendredis dès 18 heures 30, du 29 septembre au 22 décembre 2017 inclusivement.

Qu'est-ce que BibliOnJoue?

BibliOnJoue vous permet de vous détendre en jouant à divers jeux de société ou de cartes. Cette activité est gratuite et offerte à tous. Vous n'avez qu'à vous présenter (aucune inscription n'est requise) et divers jeux seront à votre disposition pour passer une belle soirée. Fernande Bélanger et Diane Rufiange feront l'animation de ces soirées. Bref, venez vous amuser et vivre des moments de plaisir avec nous! Pssst... invitez vos amis. ☺

**Dons de jeux de société pour les petits
et les grands**

Pour soutenir l'activité BibliOnJoue, nous sommes à la recherche de jeux de société usagés mais en bon état. Si vous avez des jeux tels que des jeux de « tock », planches de « cribble », train mexicain ou autres et dont vous voulez vous départir, nous serons heureux de leur donner une deuxième vie. En vous remerciant grandement de votre précieuse générosité.

Nous vous invitons à continuer à nous faire des dons de livres. Nous acceptons les livres en bon état de moins de 10 ans

pour la littérature adulte et de moins de 15 ans pour la littérature jeunesse; que ce soit pour des livres ou des jeux de société, apportez vos dons à la bibliothèque. Et merci pour les dons de livres qui ont déjà été faits au cours des derniers mois.

Atelier : Journal créatif

Votre bibliothèque est heureuse de vous offrir une nouvelle activité, le journal créatif. Le journal créatif est un journal intime non conventionnel, un outil d'exploration de soi qui allie les mondes de l'écriture, du dessin et du collage de façon originale. Il a pour objectif, non pas le développement de vos capacités littéraires ou artistiques, mais le développement de votre personne. Il n'est donc pas nécessaire d'être « doué » en art ou en écriture pour en profiter pleinement.

Professeur : Nathalie Lachapelle

Horaire : Les mardis 24 et 31 octobre, 7, 21 et 28 novembre, 5 décembre, de 9 heures 30 à midi

Coût : 70 \$ pour 6 ateliers (15 heures), plus 15 \$ de frais de matériel

Nombre requis de participants : 10 personnes (Inscription obligatoire

auprès de Linda Morin au 819 782-4604, poste 275)

Nouveauté : livres numériques en langue anglaise

Votre bibliothèque désire vous informer que le service de prêts de livres numériques du Réseau BIBLIO de notre région vous offre maintenant plusieurs livres en anglais, ce qui s'ajoute à la belle offre de livres en français.

Pour profiter de ce service, vous devez :

- ❖ Posséder une liseuse, une tablette ou tout autre appareil numérique (téléphone intelligent, ordinateur, etc.) vous permettant de télécharger des livres via une connexion Internet;
- ❖ Être membre de votre bibliothèque municipale et vous y présenter afin de créer votre NIP (mot de passe) - **NOTE IMPORTANTE : Il n'est pas nécessaire de s'abonner en ligne si vous êtes déjà abonné à la bibliothèque (votre numéro d'utilisateur en ligne est le numéro déjà inscrit sur votre carte).**

Vous serez également invité à télécharger l'application recommandée

pour la lecture des livres du réseau, soit Bluefire Reader.

Pour information, consultez le Guide de démarrage disponible sur le site Web mabiblio.quebec ou informez-vous à votre bibliothèque.

Pour consulter le Guide de démarrage sur le site mabiblio.quebec :

- ✓ Tapez l'adresse mabiblio.quebec dans la barre d'adresse de votre navigateur;
- ✓ Dans les onglets à gauche de la page, cliquez sur **Trouver un livre**;
- ✓ Dans la section Livres numériques, cliquez sur le lien **Guide de démarrage**;
- ✓ Cliquez sur **Guide de démarrage** ou un autre sujet qui vous intéresse.

Chute à livres

Rappel : À votre bibliothèque, une chute à livres est mise à votre disposition vous permettant ainsi de rapporter vos emprunts en dehors des heures d'ouverture régulières. La chute à livres est placée à gauche de la porte d'entrée principale. **Advenant un retard dans vos retours, cette indication sera ajoutée à votre dossier afin que vous**

puissiez en être informés lors de votre prochain emprunt (Un livre en retard = 0,10 \$ par jour d'ouverture de la bibliothèque).

Halloween

La bibliothèque est heureuse d'ouvrir ses portes à l'occasion de l'Halloween; le samedi 28 octobre 2017, entre 16 heures et 20 heures 30, passez nous voir et nous offrirons des friandises à tous les enfants qui seront déguisés.

Chasse aux abonnés



Es-tu abonné à ta bibliothèque? Du 1^{er} au 31 octobre 2017, dans toutes les bibliothèques publiques affiliées au Réseau BIBLIO de l'Abitibi-Témiscamingue et du Nord-du-Québec s'ouvrira **La chasse aux abonnés**.

En effet, toute personne, jeune ou adulte, qui s'abonne ou se réabonne à sa bibliothèque locale, en octobre, devient admissible au tirage régional d'une des deux tablettes numériques offertes par le Réseau BIBLIO. De plus, votre bibliothèque locale fera le tirage de plusieurs livres (livres jeune public et livres pour adultes).

Gym cerveau

Gym cerveau a commencé ses activités le 28 septembre dernier pour une session de 10 rencontres, les jeudis de 9 heures à 11 heures (groupe 1) et de 13 heures à 15 heures (groupe 2). Si vous désirez participer, contactez la bibliothèque aux heures d'ouverture pour vous informer de la possibilité de vous joindre à l'un de ces deux groupes.

Dates : 28 septembre - 5, 12, 19 octobre (pas d'atelier le 26 octobre) - 2, 9, 16, 23, 30 novembre - 7 décembre.

Le programme Gym cerveau, qui connaît un franc succès depuis ses débuts, est un programme d'ateliers stimulants qui s'adressent aux personnes de 50 ans et plus, désireuses de maintenir et de stimuler leur activité cérébrale et de créer des liens avec d'autres personnes

de la communauté. Cette activité est assurée par l'animation dynamique de Fernande Bélanger et de Diane Rufiange.

Thématiques mensuelles

Voulant faciliter la découverte de divers ouvrages et documentation, votre bibliothèque vous présente une table thématique mensuelle où vous pourrez trouver, entre autres, une sélection de livres.

En octobre, alors que le Festival du cinéma international en Abitibi-Témiscamingue bat son plein, votre bibliothèque mettra en évidence des livres dont l'histoire a été portée à l'écran, bref lisons un film... À partir de la mi-octobre, vous pourrez vous procurer la programmation du festival à la bibliothèque.

En novembre, la thématique portera davantage sur les hommes afin de soutenir le mouvement « Movember ». Alors, qui aura la plus belle moustache? Une sélection de livres, de magazines et de documentation susceptible de plaire à un public masculin sera exposée sur notre table thématique.

Et finalement, **en décembre**, devinez quoi? **Le dernier mois de l'année** ne pourra échapper à la féerie de Noël. De beaux ouvrages liés au temps des Fêtes seront mis à l'honneur!

Atelier de création de crèches

Pour permettre à un plus grand nombre de personnes d'avoir une belle crèche devant leur maison, votre bibliothèque est à élaborer une activité d'ateliers de création de crèches. Prochainement, plus de renseignements seront disponibles à ce sujet sur la page Facebook de la bibliothèque et sur le tableau électronique de la Ville.

**Bibliothèque municipale de
Colombourg**

819 333-5783

Nouveautés (Colombourg)



Dans le lit des reines
Juliette Benzoni



Confrontations
Élisabeth Tremblay



Noir comme la mer
Mary Higgins-Clark

Horaire d'ouverture

Pour consulter l'horaire régulier de votre bibliothèque, consultez la page 27 de cette édition de l'Info-Mak.

Gym cerveau

Gym cerveau a commencé ses activités le mercredi 4 octobre dernier pour une session de 9 rencontres, les mercredis de 9 heures à 11 heures, à la salle communautaire de Colombourg. Si vous désirez participer, contactez Linda Morin, votre agente culturelle.

Dates : 4 octobre au 29 novembre

Le programme Gym cerveau, qui connaît un franc succès depuis ses débuts, est un programme d'ateliers stimulants qui s'adressent aux personnes de 50 ans et plus, désireuses de maintenir et de stimuler leur activité cérébrale et de créer des liens avec d'autres personnes de la communauté. Cette activité est animée par Andrée Larose et Linda Morin.

La page communautaire

Club de l'Âge d'Or de Macamic

Voici l'horaire des activités du Club de l'Âge d'Or de Macamic pour la saison 2017-2018.

Lundi – 13 heures : cartes 500
Responsable : Jacqueline Coulombe

Mardi – 13 heures 30 : billard
Responsable : Roger Morais

Mercredi – 13 heures 30 : sacs de sable
Responsable : Lina Parent (à noter que cette activité aura lieu s'il y a un nombre suffisant d'inscriptions)

Jedi – 13 heures 30 : baseball-poches
Responsable : Jacqueline Coulombe

Vendredi – 13 heures 30 : nouvelle activité de « cribble »
Responsable : Richard Thériault

Bienvenue à tous!

Fermières de Colombourg

Les réunions des Fermières de Colombourg ont lieu le 2^e lundi de chaque mois. Venez assister à une réunion.

Cercle de Fermières de Macamic

Octobre : La réunion des Fermières de Macamic se tiendra le mercredi 11 octobre 2017, à 19 heures, au local des Fermières situé au Centre Joachim-Tremblay.

Novembre : **Exceptionnellement**, la réunion des Fermières de Macamic se tiendra le mercredi 8 novembre 2017, à 13 heures 30, au local des Fermières situé au Centre Joachim-Tremblay.

N'oubliez pas le coin libre et votre épinglette.

Bienvenue à toutes!

Club de l'Âge d'Or de Colombourg

Le 3 décembre aura lieu le souper de Noël pour toute la population de Colombourg et de Macamic; gratuit pour les membres et 10 \$ pour les non-membres. Venez vous amuser avec nous. Réservations possibles, contacter Madeleine Poulin au 819 333-6817 ou Noëlla Royer au 819 333-4466.

Il n'y aura pas de soirée le 5 novembre à la salle paroissiale de Colombourg.

Pièce de théâtre de Séraphin :
L'Amitié sauve l'auberge



La fabrique Saint-Jean-l'Évangéliste de Macamic vous invite à la pièce de théâtre de Séraphin, sous le thème « L'Amitié sauve l'auberge », qui sera présentée au sous-sol de l'église, le dimanche 19 novembre; une première représentation aura lieu à 14 heures et une deuxième à 19 heures.

Le coût du billet est fixé à 10 \$ pour les adultes, 5 \$ pour les enfants de 12 ans et gratuit pour les 0-5 ans. Les billets sont en vente au presbytère, auprès des marguilliers et après la messe du dimanche.

La comédie se passe dans l'Auberge de Ti-Père, dans l'ambiance du temps des Fêtes.

Seulement 220 places sont disponibles à chaque représentation. Ne manquez pas de venir voir vos comédiens amateurs.

Au Séjour, on commence l'année en
Lions avec un bon dîner hot-dogs!



Le vendredi 22 septembre 2017, nous avons proposé un dîner hot-dogs **gratuit** pour tous les élèves et le personnel du pavillon Le Séjour. En ce début d'année scolaire, nous sommes heureux de pouvoir compter sur le Club Lions pour offrir des activités rassembleuses dans le but de favoriser le sentiment d'appartenance des élèves à notre école, à notre ville et à notre communauté. Nous avons plusieurs objectifs communs, par exemple : fournir un lieu de rencontre et d'échange entre la communauté et les jeunes. La collaboration et la présence du Club Lions à cet événement montre clairement que la persévérance scolaire est une affaire de tous. Merci au Club Lions!



Rubrique informative

OBLIGATION DE PRENDRE RENDEZ-VOUS POUR UN PERMIS MUNICIPAL

Dans le but de mieux servir ses citoyens et de favoriser une meilleure gestion du temps accordé aux différents dossiers municipaux, la Ville de Macamic désire aviser ses citoyens que **depuis le 5 septembre 2017**, il faut prendre rendez-vous pour obtenir un permis municipal au 819 782-4604, poste 227.

Afin de mieux planifier votre rendez-vous, assurez-vous de posséder les informations suivantes :

Type de permis

- Construction (*construction d'un bâtiment neuf*)
- Rénovation (*amélioration, réparation d'un bâtiment existant*)
- Agrandissement (*agrandissement d'un bâtiment existant*)
- Ajout de bâtiments (*ex. installation d'un cabanon préfabriqué*)
- Renouvellement de permis (*renouvellement maximum de 6 mois*)

suivant la date d'échéance du permis à prolonger)

- Démolition d'un bâtiment
- Déplacement de bâtiment
- Installations septiques
- Creusage d'un puits
- Clôture ou mur de soutènement
- Quai et accès au lac (*ex. escaliers*)
- Travaux riverains (*ex. stabilisation des berges*)
- Ponceau d'entrée

Identification du ou des propriétaire(s)

- Nom
- Adresse
- Municipalité
- Province
- Code postal
- Téléphone 1
- Téléphone 2

Identification du requérant (la personne qui vient chercher le permis)

Propriétaire

ou

Autre (*s'il n'est pas propriétaire, avoir les renseignements suivants*)

- Nom
- Adresse
- Municipalité
- Province
- Code postal
- Téléphone 1
- Téléphone 2

Exécutant des travaux

Propriétaire (*incluant famille et amis*)

ou

Entrepreneur

ou

Donneur d'ouvrage

ou

Gestionnaire de projet

Si l'exécutant n'est pas le propriétaire, avoir les renseignements suivants :

- Nom (*compagnie et/ou personne*) :
- Adresse
- Municipalité
- Province
- Code postal
- Téléphone 1
- Téléphone 2
- ***Numéro RBQ :
- ou
- ***Numéro d'entreprise NEQ :

Concepteur des plans (ex. Maisons Drummond)

Seulement pour un bâtiment principal neuf ou subissant des transformations majeures à la structure.

- Nom (*compagnie ou personne*)
- Adresse
- Municipalité
- Téléphone

Caractéristiques du chantier

- Valeur estimée des travaux
- Bâtiment(s) touché(s) par les travaux (ex. maison unifamiliale, immeuble à logements (2-3-4...), garage, remise, etc.)
- Description des travaux (ex. **construction** d'une remise de 12' x 14' ou **rénovation** du garage : changer le revêtement, une fenêtre et une porte ou **agrandissement** de la maison de 8' x 24' vers l'arrière, etc.)

Questions diverses (pour la construction d'un bâtiment principal seulement)

Dans le cas de la construction d'un bâtiment principal (ex. maison), vous aurez à répondre à une série de

questions concernant les détails du bâtiment à construire (si une question est trop embêtante, vous pouvez la passer)

- Nombre d'étages
- Nombre de chambres à coucher
- Superficie à l'étage
- Hauteur de l'étage
- Superficie totale de plancher au sol
- Superficie totale de plancher habitable
- Largeur de la façade
- Largeur de l'arrière
- Largeur côté gauche
- Largeur côté droit
- Hauteur de la façade
- Hauteur moyenne
- Hauteur maximale (du sol naturel au pignon)
- Nombre de logements
- Nombre de fenêtres (n'inclut PAS les portes-patio)
 - au sous-sol
 - au rez-de-chaussée
 - à l'étage
- Nombre d'issues (portes et portes-patio)
 - au sous-sol
 - au rez-de-chaussée
- à l'étage
- Finition du sous-sol
 - Comme logement? oui ou non
 - Accès indépendant? oui ou non
 - Nombre de logements, si applicable
 - Hauteur du sous-sol
- Chauffage primaire
- Chauffage secondaire
- Fondations : oui ou non
 - Matériaux
 - Largeur de semelle
 - Épaisseur de semelle
 - Épaisseur du sol
- Finition extérieure
 - Forme du toit (ex. 2 versants)
 - Pente du toit
 - Revêtement du toit
 - Revêtement des murs
 - Cheminée? oui ou non
 - Foyer? oui ou non
- Annexes
 - Garage (dimensions)
 - Abri d'auto (dimensions)
 - Balcon avant (dimensions)
 - Balcon arrière (dimensions)
 - Autre-spécifier (dimensions)

Motifs et remarques

*****Pour toute construction neuve d'un bâtiment principal (maison) ou secondaire (garage, remise, etc.) de 15 mètres carrés et plus, (soit 161 pieds carrés et plus), vous devez nous présenter un plan d'implantation fait par un arpenteur-géomètre lors de votre demande de permis.**

Les bâtiments érigés en zone agricole ne sont pas assujettis à cette obligation à la condition qu'il s'agisse d'un bâtiment agricole et que le demandeur soit titulaire d'une carte de producteur agricole et inscrit en tant que tel au rôle d'évaluation.

(Réf. Résolution 2017-08-134)

Source : Annick Gaudet, inspectrice municipale adjointe

100 ans, 100 crèches!**Le chemin de crèches de Noël à
Macamic – édition 2017**

À la demande de plusieurs citoyens, nous vous rappelons à l'avance l'activité du chemin de crèches de Noël. Nous

vous invitons, à nouveau, à créer ou à exposer une crèche extérieure ou visible de l'extérieur afin de contribuer à répandre l'esprit de Noël dans notre ville; nous pourrions ainsi créer un chemin de crèches animé. Le dimanche **17 décembre**, vous êtes conviés à parcourir les rues de Macamic avec nous pour découvrir vos chefs-d'œuvre de Noël, en groupe, en compagnie des abbés Denis Villeneuve et Crescent Mboninyibuka. Le départ se fera à **18 heures** de l'église de Macamic.

Le **défi** pour la 5^e édition : 100 ans, 100 crèches afin de souligner d'une belle façon la fin des festivités du 100^e de Macamic.

Il est nécessaire de vous inscrire afin d'inclure votre crèche dans le parcours. Vous devez laisser vos coordonnées sur la boîte vocale de Linda Morin (819 301-5246) afin de nous informer de votre adresse, ceci afin de créer le tracé du chemin de crèches du 17 décembre.

**POUR INFORMATION ET
INSCRIPTION : 819 301-5246
(LINDA)**

Linda Morin & Marise Quirion

Le calendrier des activités

<u>Octobre</u>	28	Halloween à Macamic entre 16 heures et 20 heures 30
<u>Novembre</u>	13	Réunion du conseil municipal à 19 heures
	19	Pièce de théâtre de Séraphin : L'Amitié sauve l'auberge au sous-sol de l'église de Macamic à 14 heures et à 19 heures
<u>Décembre</u>	3	Souper de Noël du Club de l'Âge d'Or du secteur Colombourg et des membres au Centre communautaire à 17 heures 15 suivi de la soirée dansante à 19 heures 30 et d'un goûter à la fin de la soirée
	11	Réunion du conseil municipal à 19 heures

Bingo

Bingo tous les dimanches à 18 heures 45 au Centre Joachim-Tremblay de Macamic.
2 500 \$ en prix toutes les semaines. Entrée 15 \$

Heures d'ouverture de la bibliothèque

Colombourg

Mardi : 11 heures 30 à 13 heures
Mercredi : 11 heures 30 à 16 heures
19 heures à 20 heures 30

Macamic

Lundi : 14 heures à 16 heures
18 heures 30 à 20 heures 30
Mercredi : 14 heures à 16 heures
18 heures 30 à 20 heures 30
Vendredi : 18 heures 30 à 20 heures 30
Samedi : 10 heures à 12 heures

La prochaine parution de l'Info-Mak sortira le 14 décembre 2017, **la date limite pour apporter vos textes est le 17 novembre 2017**; veuillez les faire parvenir à l'adresse courriel suivante : journalvillemacamic@hotmail.com

eMak : complément électronique de l'Info-Mak

Depuis janvier 2016, certains des textes que nous recevons pour publication sont diffusés dans l'**eMak**, un nouveau média, complément électronique de l'Info-Mak, que vous pouvez consulter sur le site Web de la Ville de Macamic dans la section « Publications »; vous y trouverez, entre autres, des textes qui étaient habituellement publiés dans la « Rubrique informative » de l'Info-Mak.

Pour nous joindre

Les heures d'ouverture de nos bureaux administratifs à l'hôtel de ville sont du lundi au vendredi de 8 h à 12 h et de 13 h à 16 h 30.

Le numéro de téléphone est le	819 782-4604	<u>Poste</u>
Monsieur Claude N. Morin	Maire	270
Monsieur Denis Bédard	Directeur général	238
Madame Joëlle Rancourt	Adjointe à la direction générale	223
Monsieur Guillaume Ratelle	Directeur des travaux publics et dir. général adjoint	224
Madame Annick Gaudet	Inspectrice municipale adjointe	227
Madame Jocelyne Laforest	Secrétaire administrative	221
Monsieur Annick Goulet	Technicien usine de filtration et usine d'épuration	240
Monsieur Yvon Gagné	Coordonnateur des Fêtes du 100 ^e	225

SERVICES D'URGENCE

Bris d'aqueduc ou d'égout	Service 24 h	Composez le 819 782-4604	poste 5
Police – Service d'incendie – Ambulance			9-1-1

CENTRE JOACHIM-TREMBLAY

Coordonnatrice en loisirs	Madame Myriam Audet	230
Animateur en loisirs	Monsieur Marco Desforges	231
Bureau de service	Monsieur Jean Morin	234
Madame Lucette Bastien	Resp. du bingo hebdomadaire à temps partiel	231
Restaurant Centre Joachim-Tremblay	Madame Caroline Depont, concessionnaire privé	237
Info-loisirs Horaire des activités		2
Cercle des Fermières		232
Monsieur Benoît Mandeville	Ing. forestier - Agence forêts privées (ARFPA)	233

BIBLIOTHÈQUES

Madame Ginette Labbé	Responsable bibliothèque de Macamic	274
Madame Linda Morin	Agente culturelle	275
Madame Noëlla Royer	Responsable bibliothèque de Colombourg	819 333-5783

OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION

Madame Suzanne Poliquin	Directrice générale	819 787-6340
-------------------------	---------------------	--------------

CLUB DE LA FRATERNITÉ

Madame Pauline Goulet	Bénévole	819 782-4866
-----------------------	----------	--------------

Adresse électronique :	macamic@mrcao.qc.ca
Site Internet :	www.villemacamic.qc.ca